

## SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Vous allez recevoir courant du mois de Juillet, votre facture d'abonnement au réseau d'eau potable de la commune.

- Pour satisfaire une directive européenne et une mise en demeure de la préfecture qui demande que le prix de l'abonnement ne pèse pas plus de 40 % du prix de l'eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, nous avons dû revoir les tarifs généraux.

C'est pour cela que le conseil municipal, par délibération et à l'unanimité, s'est prononcé pour faire appliquer les tarifs suivants :

- l'abonnement passe de 145.80 € TTC à 89.67 € TTC
- le prix du m<sup>3</sup> d'eau dans la tranche de 0 à 20 m<sup>3</sup> passe de 0.74 € à 3.70 € TTC
- « « « 20 à 120 m<sup>3</sup> passe de 0.74 € à 0.86 € TTC
- « « au-delà de 120 m<sup>3</sup> passe de 0.31 € à 0.37 € TTC

L'augmentation du prix du m<sup>3</sup> et la diminution de tarif de l'abonnement permettent de mieux sensibiliser le citoyen sur sa consommation.

Ces variations, supportées par les administrés, peuvent remettre en cause les modèles qui ont été mis en place pour équilibrer le budget. En effet plus l'eau est chère, moins la consommation est importante.

- Cependant ce n'est pas l'eau que nous payons, mais le coût de l'ensemble des infrastructures qui permettent son acheminement dans des conditions optimales de sécurité. Un exemple sur notre commune :

- Le captage qui assurait la desserte en eau d'Appias, depuis 1968, doit être abandonné. La solution de remplacement estimée à environ 130 000 € ne bénéficiera pas de nouveau branchement pour atténuer cette charge.

Une surveillance accrue de la qualité de l'eau et des volumes prélevés dans le milieu naturel est plus que jamais une nécessité ; c'est pour cela, que l'agent intercommunal chargé de l'eau, contrôle chaque semaine, les captages et les départs de réseaux.

Le Maire  
P. FESQUET

L'adjoint en charge de l'AEP  
E. DIVOUX

